

Fiche 6 : Pour un droit au lycée.
L'importance d'une option technologique obligatoire en seconde.

Depuis la réforme Blanquer, dans les effectifs des lycées généraux et technologiques, la part de la voie technologique oscille autour de 28%. Mais cette situation est fragile car la part des élèves de seconde ayant choisie une option technologique en seconde baisse régulièrement depuis 2018. Pour mémoire, un rapport de l'IGESR¹ avait dénoncé, d'une part la division pratiquement par 3 des élèves de seconde ayant choisi une option technologique à la suite de la réforme Blanquer et d'autre part l'apparition du cercle vicieux ci-contre : la réduction de l'offre implique une réduction des moyens et donc des ressources humaines. Du coup, elle entraîne aussi une diminution des effectifs. Ce qui justifie année après année une réduction de l'offre et ainsi de suite...

Or la présence de ces options est capitale pour permettre la découverte des séries technologiques, directement ou grâce au « bouche à oreille », pour connaître ses contenus et sa pédagogie spécifique découlant de la démarche technologique. Elle est aussi capitale dans un mode en mutation où la technologie est convoquée pour répondre aux défis climatiques, où la révolution numérique s'emballe.

Il est donc devenu vital de confronter et de mobiliser dès la seconde les futur.es adultes aux enjeux et aux objectifs des différentes séries technologiques par la mise en place d'une option technologique obligatoire de 2h ou 3h, intégrant au besoin les enseignements de SNT. Cette option doit aussi offrir suffisamment de variations, de configurations/combinaisons permettant l'exploration des différents domaines technologiques. Elle obligera ainsi à faire un choix « éclairé » et « avisé » vers l'une des séries technologiques, ce que ne permet pas une simple information publicitaire forcément superficielle, telle qu'envisagée actuellement par l'institution.

Enseignement optionnel technologique	Part d'élèves en 2019	Part d'élèves en 2020	Part d'élèves en 2021	Part d'élèves en 2022
Sciences de l'ingénieur	5,3	5,0	4,4	4,3
Management et gestion	4,3	3,7	3,1	3,0
Sciences et laboratoire	4,5	3,4	2,9	2,8
Santé et social	2,4	2,0	1,7	1,6
Création et innovation technologiques	1,9	1,5	1,3	1,1
Biotechnologies	1,5	1,1	0,9	0,9

Eric BOCZKOWSKI pour le secteur enseignements technologiques

¹ Rapport IGESR n°2021-106 juin 2021 «Évaluation de la mise en œuvre des enseignements optionnels au sein du nouveau lycée général et technologique